



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par : Pierre MALLET

Besançon, le 09 octobre 2023

Service Biodiversité Eau Patrimoine

Département Biodiversité

Tel : 03 39 59 63 09

Courriel : pierre.mallet@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

DDT39

Mireille Banhegyi

Instructrice ADS

OBJET : *Parc photovoltaïque de la commune d'Augisey*

REFER : *Dossier N°2164*

Par mail en date du 1^{er} août 2023, le service Biodiversité, Eau, Patrimoine de la DREAL est sollicité pour donner son avis sur le volet espèces protégées du projet de parc photovoltaïque de la commune d'Augisey.

Vous trouverez ci-après l'analyse et la contribution du Département Biodiversité sur l'étude d'impact jointe au dossier.

Préalable et contexte

Le projet, d'une emprise clôturée de 3,9 hectares, concerne la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Augisey. L'habitat majoritaire au sein de la ZIP est forestier.

La future zone d'installation potentielle (ZIP) du parc n'est pas incluse dans des zonages réglementaires de protection de l'environnement ni d'inventaire. Un total de 3 Znieff de type 1, 1 Znieff de type 2, 1 APPB et 2 sites Natura 2000 sont inclus dans un rayon de 5 km autour de la ZIP.

En termes de continuités écologiques, le site est inclus dans 1 corridor de la sous-trame mosaïque paysagère.

Résultats des inventaires Habitats/Flore/Faune

Les inventaires réalisés semblent proportionnés aux enjeux identifiés par l'étude bibliographique.

Habitats et flore

▪ Habitats

4 habitats naturels et semi-naturels ont été recensés et sont majoritairement des habitats forestiers. Aucune zone humide n'est présente sur la ZIP.

▪ Flore

112 espèces végétales ont été identifiées sur l'ensemble de la ZIP dont 1 espèce patrimoniale, la Véronique prostrée (NT en France).

▪ Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été contactée sur la ZIP.

Faune

▪ Avifaune

33 espèces d'oiseaux ont été contactés lors des inventaires, dont 27 protégées. Parmi ces espèces protégées, ont notamment été contacté un couple possible de **Sittelles torchepots** (LC, dont les effectifs régionaux ont diminué de 41 % entre 2002 et 2022), un couple possible de **Pouillots fitis** (NT en France, dont les effectifs régionaux ont diminué de 42 % entre 2002 et 2022) et un couple possible de **Chardonnerets élégants** (VU, dont les effectifs régionaux ont diminué de 35 % entre 2002 et 2022). Des inventaires ont été réalisés en période de migration et d'hivernage mais les résultats de ces prospections ne sont **pas présentés ni analysés**.

▪ Chiroptères

Gîtes :

Une dizaine d'arbres gîtes potentiels ont été relevés sur le site.

Écoutes :

Un minimum de 5 espèces de chiroptères a été recensé au cours des échantillonnages sur un total de 28 espèces présentes en Franche-Comté. L'activité chiroptérologique est faible sur le site.

▪ Mammifères (hors chiroptères)

4 espèces de mammifères ont été identifiées lors des inventaires.

▪ Herpétofaune

1 espèce d'amphibien a été identifiée lors des inventaires en dehors de la ZIP, le Crapaud commun (LC). Aucune espèce de reptile n'a été identifiée lors des inventaires.

▪ Entomofaune

20 espèces de lépidoptères ont été contactées sur la ZIP.

4 espèces d'odonates ont été contactées sur la ZIP.

1 espèce d'orthoptère a été contactée sur la ZIP.

Enjeux et impacts du projet par rapport aux éléments contenus dans le dossier

Les enjeux sur le site d'implantation du projet sont bien évalués pour les habitats et les taxons présents. Les impacts sur les boisements mésotrophes et eutrophes sont en revanche sous-évalués, car le tableau page 168 prend en compte uniquement la surface de boisement recouverte par les modules et non les 2 380 m² imperméabilisés du fait de la création de la piste d'accès.

Analyse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) mise en œuvre dans le dossier

Un évitement important des boisements et des arbres remarquables a été réalisé. Des mesures de réductions sont également mises en place pour notamment réduire l'impact du déboisement sur les espèces.

Conclusion :

Considérant :

- La complétude des inventaires réalisés ;
- La bonne évaluation des enjeux et impacts du projet sur les espèces protégées ;
- La mise en place des mesures d'évitement et de réduction permettant de réduire significativement le risque d'atteinte aux individus et habitats d'espèces protégées ;

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement proposés dans le dossier permettent de réduire les atteintes aux espèces protégées à un niveau d'impact nul. **Il n'est alors pas besoin de demander une dérogation au titre des espèces protégées sous réserve que l'ensemble des mesures listées dans l'étude d'impact soient mises en place et que la mesure MR.7.2 « Mise en place d'une méthode de coupe des arbres à cavités » soit complétée comme suit :**

-Les coupes d'arbres devront s'effectuer en présence d'un écologue qui vérifiera la présence de cavités favorables ;

-La coupe d'arbres à cavités devra être compensée de manière proportionnelle par l'installation d'un nombre équivalent de nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères.

Par délégation,
Le chef adjoint du Département Biodiversité

Copies :

OFB SD 39

François Huger, Référent régional appui technique, OFB